

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 19 FÉVRIER 2024

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a) par adulte	13,70
b) par enfant (de moins de 12 ans)	6,88
2. Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a) par adulte	33,29
b) par enfant (de moins de 12 ans)	16,64
3. Droits de passager applicables aux excursions :	
a) par adulte	4,20
b) par enfant (de moins de 12 ans)	2,10